

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DFPE 308 Subvention à l'association Culture 2+ (18^e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association « Culture 2+ » (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association « Culture 2+ (13485/X03007-2013_03881/2013_04982).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.